



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal

DE20190206_23

Conseil municipal du 6 février 2019

Rapporteur :
Xavier BONNEFONT

Télétransmise à la Préfecture le 8 FEV. 2019
Affichée le 8 février 2019

L'an deux mille dix neuf, le six février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 29 janvier 2019

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Denis DEBROSSE, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, M. Jean-Philippe POUSSET, Mme Anne-Sophie BIDOIRE, Mme Cécile MACULA, M. Guillaume CHUPIN, M. Arnaud JUIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, Mme Catherine PEREZ

Etaient absent(e)s :

M. Rabah ACHARKI, Mme Brigitte RICCI, Mme Françoise COUTANT, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. Jean-Pol GATELLIER à M. Guillaume CHUPIN
- Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER à Mme Cécile MACULA
- Mme Valérie DUBOIS à Mme José BOUTTEMY
- M. Murat OZDEMIR à Mme Véronique DE MAILLARD
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Véronique ARLOT
- Mme Samantha BOURGOGNE à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- Mme Noura LAÏRI à M. Arnaud JUIN
- M. Jacky BOUCHAUD à M. Jean-Paul PAIN
- M. Philippe LAVAUD à Mme Catherine PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
La Responsable du service
Assemblées
Catherine ALLARD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Guillaume CHUPIN

D I V E R S

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal

Gestion des Assemblées et du
processus décisionnel
id : 2525

Conseil municipal
6 février 2019

23

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

M. LE MAIRE : Conformément aux dispositions des articles L 2122,22 et L 2122,23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du 14 avril 2014.

Dans ce cadre, les décisions par délégation suivantes ont été prises entre le 11 décembre 2018 et le 24 janvier 2019.

Vous trouverez également ci-annexée la liste des indemnités de sinistres réglées à la Ville afférentes aux contrats d'assurance qu'elle a souscrits et la liste des indemnités versées à des tiers conformément à la délibération n° 42 du 3 octobre 2016.

Date	N°	Libellés
11 décembre 2018	106	Convention Ville d'Angoulême / GrandAngoulême - Mise à disposition de locaux 15 rue de la cloche verte moyennant un loyer de 500€ mensuel
13 décembre 2018	107	Cession de panneaux de signalisation réformés à Monsieur Massé Guillaume
17 décembre 2018	108	Prêt de 2,5M€ souscrit auprès de la Société Générale
17 décembre 2018	109	Prêt de 3,25 M€ souscrit auprès de la Société Générale
19 décembre 2018	110	Régie de recettes – Vente d'objets promotionnels Office de Tourisme – Modificatif – Ajout compte DST
21 décembre 2018	111	Ville d'Angoulême / Association Circuit des remparts – Convention de mise à disposition de l'automobile MORS
26 décembre 2018	112	Convention SMPI Magelis / Ville d'Angoulême – Mise à disposition de mobilier divers pour la soirée cinéma du 14/02/19 au Musée d'Angoulême
27 décembre 2018	113	Vente de produits par la boutique du Musée d'Angoulême et du Musée du Papier – Fixation des tarifs

Date	N°	Libellés
7 janvier 2019	1	Décision par délégation portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre d'un tournage

Date	N°	Libellés
		de film
7 janvier 2019	2	Convention Ville d'Angoulême / Grand Angoulême – Mise à disposition de locaux centre Hélène Boucher moyennant une redevance annuelle de 143,52€
8 janvier 2019	3	Bail dérogatoire pour la SARL Côté Art 24 rue des Postes moyennant un loyer de 625€ mensuel
15 janvier 2019	4	Renouvellement d'adhésion à l'association Villes de France
15 janvier 2019	5	Fixation des tarifs – Vente de produits par la boutique du Musée d'Angoulême
21 janvier 2019	6	Adhésion ICOM
21 janvier 2019	7	Adhésion association histoire étude papier papeterie
21 janvier 2019	8	Cession de déchets de récupération
23 janvier 2019	9	Convention Ville d'Angoulême / Société 9ème Art + - Mise à disposition d'un parking 211 boulevard Liédot
24 janvier 2019	10	Acceptation indemnités – sinistre M. RENOUX MACIF
24 janvier 2019	11	Action en défense – Affaire VIDALINC – ERRECA
24 janvier 2019	12	Décision par délégation autorisation d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre de prise de vue

Il vous est proposé de prendre acte de ces décisions

Le Conseil municipal prend acte.

Fait et délibéré au Conseil Municipal

ledit jour

6 février 2019

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint



 Pour le Maire,
 François ELIE
 Adjoint délégué
 aux Ressources Humaines
 Qualité du service public
 Evaluation des politiques publiques

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.